

PARIS (Trois mois... 15 francs, Six mois... 30, Un an... 58)
VERSAILLES (Trois mois... 15 francs, Six mois... 30, Un an... 58)

UN NUMÉRO : 15 CENTIMES

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
PARIS - RUE BERGÈRE, 20

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

LE FRANÇAIS

JOURNAL DU SOIR

DÉPARTEMENTS (Trois mois... 16 francs, Six mois... 31, Un an... 58)

UN NUMÉRO : 20 CENTIMES

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
PARIS - RUE BERGÈRE, 20

ANNONCES :
LAGRANGE, CERF et Cie, 6, place de la Bourse.

Nous tenons à la disposition de nos abonnés une nouvelle carte de théâtre de la guerre, qui est une carte de détail des opérations militaires de la guerre turco-russe en Europe et en Asie, en deux cartes imprimées sur une même feuille. Cette publication comprend, sur une feuille format colombier, deux cartes contenant: l'une le théâtre de la guerre en Europe, l'autre le théâtre de la guerre en Asie. Elles sont gravées à une très-grande échelle et sont très-complètes: la division a permis, en supprimant de vastes territoires qui n'offrent aucun intérêt au point de vue des opérations militaires, de ne donner que les parties réellement utiles. Ces cartes comprennent: 1°, pour l'Europe, la Roumanie jusqu'à Vidin à l'Ouest et la mer Noire à l'Est, et au Sud les Balkans; 2°, pour l'Asie, la partie ouest du Caucase, Kars, Erzeroum, Trébizonde, avec un carton supplémentaire sur très-grande échelle, comprenant les environs de Kars à Alexandropol et donnant les noms des plus petites localités. Elles sont éditées avec le plus grand soin par la maison Hachette et seront expédiées à nos lecteurs moyennant l'envoi de 50 centimes en timbres-poste.

DERNIÈRE HEURE

SERVICE PARTICULIER DU FRANÇAIS.

La question de l'isthme de Suez, c'est-à-dire sa neutralisation, n'est pas encore réglée.

On révoque en doute, dans le monde diplomatique, la nouvelle turque relative à la reprise d'Araban.

On assure que le prince de Kosenlohe doit se rendre prochainement à Kissingen, où il se rencontrerait avec M. de Bismarck.

M. Thiers a été hier rendre visite à M. Gambetta.

L'état de la reine de Hollande est considéré comme désespéré.

La princesse de Galles s'est embarquée hier à une heure et demie de l'après-midi à bord de l'Amphitrite. Le roi et la reine de Grèce, le duc d'Edimbourg accompagnent Son Altesse Royale jusqu'à Corinthe, où l'attend le yacht Osborn.

Une collision assez sérieuse a eu lieu en gare de Sainte-Menehould entre les trains 470 et 441. Quatre voyageurs ont été blessés peu grièvement.

On annonce que demain, à l'occasion de la Fête Dieu, une réunion publique, d'un caractère assez menaçant, doit avoir lieu à Rome, au théâtre Apollon. Des placards, conçus dans les termes les plus violents, couvrent les murs.

L'Agence Havas nous transmet la dépêche suivante: Bruxelles, 30 mai.

Le Nord publie une correspondance de Saint-

Pétersbourg, sur le voyage du comte Schouvaloff, dans laquelle on lit:
« La Russie n'a ni désir ni intérêt à toucher aux questions qui ont été mentionnées par M. Cross à la Chambre des communes. Le but de la guerre est uniquement d'obtenir des améliorations sérieuses du sort des chrétiens. Ces améliorations devront être plus larges, les garanties plus efficaces que toutes celles qui ont été stipulées dans les programmes diplomatiques antérieurs. Mais si les moyens ont changé, le but reste le même. Pour l'atteindre, non-seulement la Russie n'a pas besoin de porter atteinte aux intérêts anglais définis par M. Cross, mais elle est même intéressée à donner satisfaction aux vœux du gouvernement anglais, afin d'arriver plus promptement au résultat poursuivi. La réponse de la Russie sera de nature à rassurer entièrement le cabinet anglais. »

PARIS 30 MAI 1877

La circulaire que M. le garde des sceaux a adressée à MM. les procureurs généraux, et que nous avons publiée hier, est naturellement, depuis vingt-quatre heures, l'entretien de toute la presse. Ce document, étant signé du nom de M. le duc de Broglie, devait par cela seul irriter les journaux républicains, et il est certain qu'ils ne se déclarent pas satisfaits. La République française va même jusqu'à faire remarquer que M. le garde des sceaux n'est pas un jurisconsulte et qu'il n'est pas installé à la chancellerie pour réformer la magistrature ni pour faire avancer la science du droit. Que dites-vous de cette critique sous la plume d'un homme qui a eu la présomption de se faire nommer par deux fois président de la commission du budget et qui, en 1870-71, arrêtait des plans de campagne, révoquait des généraux victorieux et se croyait l'égal de M. de Bismarck et de Moltke? Evidemment, ce n'est point faire acte de courtoisie que de tenir M. le duc de Broglie pour aussi versé dans la science du droit que l'est M. Gambetta dans les matières de finance, de tactique militaire et de diplomatie.

Nous avons cherché dans cette circulaire de M. le garde des sceaux si réellement elle contenait des instructions ou des déclarations de nature à justifier la mauvaise humeur de nos adversaires. Eh bien, il nous faut avouer que nous n'avons rien trouvé de pareil. M. le duc de Broglie déclare que le maréchal est aussi fermement résolu que par le passé à respecter et à maintenir les institutions actuelles, et que, rien n'étant changé ni dans les lois constitutionnelles ni dans aucune autre, le garde des sceaux n'a rien à ajouter aux instructions qui ont été adressées antérieurement sur le respect qui leur est dû. Il n'y a vraiment dans cette affirmation publique du maintien du régime établi rien qui puisse contrister le cœur des républicains. Nos adversaires auraient-ils été moins mécontents si M. le garde des sceaux avait déclaré qu'il fallait sur l'heure et sans relâche travailler au renversement des institutions actuelles? En recommandant aussi aux procureurs généraux de veiller avec toute leur vigilance au respect de la propriété, de la morale et de la religion, M. le garde des sceaux n'a guère fait que répéter ce que le garde des sceaux républicain, M. Dufaure, di-

sait dans son manifeste de mars 1876. Le respect de la morale, de la religion, de la propriété, déclarait en substance M. Dufaure, est plus nécessaire dans un gouvernement républicain que dans tout autre. Quant à interdire l'apologie de faits qualifiés crimes par la loi et à réprimer toute réhabilitation de l'insurrection de mai 1871, c'est là une mission dont l'accomplissement ne saurait nuire qu'à l'industrie de quelques journaux rouges ou de quelques coureurs de basse popularité. Et ce que par hasard, et par le seul effet de l'avènement de M. le duc de Broglie au ministère, la Commune serait devenue chère au parti républicain, et sa réhabilitation ouverte deviendrait-elle sans péril pour la République parce que M. Jules Simon n'est plus ministre?

M. le garde des sceaux rappelle enfin aux procureurs généraux qu'ils ont dans la législation des moyens suffisants pour punir la propagation des fausses nouvelles et qu'en présence du redoublement de calomnies auquel nous assistons, ils doivent y recourir. Il ne nous est pas encore possible, malgré toute notre bonne volonté, de découvrir dans ces instructions, dont l'exécution importe tant à la paix publique, qui que ce soit de nature à irriter les journaux de gauche. Ceux-ci seuls doivent s'emporter contre cette partie de la circulaire de M. le garde des sceaux qui sèment de faux bruits dans le public, qui ne craignent pas, au mépris de toute vérité et au risque de fournir à nos ennemis des prétextes de querelle, de prêter au cabinet ou à une fraction de leurs concitoyens des intentions belliqueuses. Si la presse républicaine persévérait dans sa mauvaise humeur, elle ferait croire, contre son dessein, sans doute, que les calomnieux sont dans les rangs de ses amis.

Tout bien considéré, c'est, après la douleur d'avoir perdu le pouvoir, au regret de n'avoir pas fait une circulaire de ce genre que doit être imputé, en cette circonstance, le dépit des républicains.

Les journaux de la gauche continuent à présenter comme divisés les membres du cabinet, et les différents ministres comme occupés les uns les autres à se combattre. Nous avons dit hier qu'il n'en était rien, et nous n'avons qu'à le répéter aujourd'hui.

La chancellerie continue à étudier le mouvement judiciaire annoncé déjà de plusieurs jours. Le ministre de la justice a fait, nous dit-on, rechercher quelles nominations avaient été faites ces derniers temps en dehors des règles de la hiérarchie et quelles révoications avaient pu être inspirées par des considérations étrangères à la bonne administration de la justice. Nous avons tout lieu de croire que l'intérêt de cette administration et le respect des titres hiérarchiques détermineront seuls les mouvements judiciaires que l'on attend.

Les journaux de la gauche qui critiquent le mouvement administratif publié avant-hier et hier assurent, les uns, qu'il sacrifie les orléanistes aux légitimistes et aux bonapartistes, les autres que les bonapartistes sont maltraités au profit des monarchistes, et d'autres encore que le préoccupation de satisfaire la droite a seule-

déterminé tous les choix. Ces reproches contradictoires se détruisent réciproquement. Le ministre de l'intérieur paraît n'avoir tenu compte dans ses choix que de la situation générale ou des nécessités locales, et ne s'être en aucune mesure préoccupé de plaire à telle ou telle fraction du parti conservateur.

Des réunions d'agriculteurs ont lieu en ce moment sur plusieurs points du pays; les renseignements que nous recavons de ce qui se dit dans ces réunions nous permettent d'assurer qu'en général le pays rural est satisfait de l'acte du 16 mai, à une condition cependant, c'est que le maréchal tire de cet acte toutes les conséquences qu'il comporte.

On nous signale de toutes parts la perturbation morale que cause dans nos campagnes la propagande radicale; les petites feuilles rouges, colportées jusqu'au fond des cantons les plus reculés de certains départements, y causent de véritables agitations. Il importe que, sans retard, le gouvernement se préoccupe d'un pareil état de choses.

Un certain nombre de maires, appartenant au parti radical, avaient résolu, après le 16 Mai, de donner leur démission. Ils en ont été détournés par des lettres venues de Paris. Le mot d'ordre donné par M. Gambetta à tous ses amis est de ne pas quitter les fonctions qu'ils occupent, d'insister, pour y rester, sur la pratique de l'opportunité jusqu'à ses dernières limites. C'est au gouvernement d'examiner sévèrement les garanties que lui donnent certains administrateurs de leur dévouement à la politique présidentielle.

La circulaire de M. le duc de Broglie aux procureurs généraux leur signale les fausses nouvelles répandues pour alarmer l'opinion. Il est manifeste que le parti radical a fait de cette propagation de fausses nouvelles un véritable système. Les rédacteurs des petites feuilles radicales, craignant les poursuites, se bornent d'ordinaire à présenter d'une manière générale la situation sous les couleurs les plus trompeuses. Lorsque les esprits ignorants sont ainsi préoccupés, des agents parcourant les campagnes, vont aux foires, aux marchés, et dans un café, dans un cabaret, dans une voiture publique, jettent à voix basse et d'un air mystérieux un faux bruit qui, accueilli naïvement par quelque paysan crédule, est répété par lui et se répand ensuite de tous les côtés. En vain les commissaires de police, prévenus, veulent-ils saisir ces perturbateurs de la paix publique. Lorsque la nouvelle arrive à l'agent de l'administration, le personnage qui le premier l'a mise en circulation est déjà loin.

On est très-faiblement du désarroi auquel l'opposition semble être en proie dans les graves circonstances que nous traversons, il semble que ce serait le cas pour elle d'élever les discussions et de prendre contre le maréchal le terrain d'attaque le plus large possible; il n'en est rien. C'est à des chicanes mesquines qu'elle a recours. On pouvait croire que le Siècle aurait assez à redire au fond de la circulaire de M. le duc de Broglie pour se peu inquiéter de la forme. Point. Les rédacteurs du Siècle trouvent que M. le duc de Broglie écrit mal; le journal de M. Guyot-Montpaysroux juge que le style

du ministre de la justice est « pâteux ». Quant au Journal des Débats, il discute gravement la question de savoir si le ministère a fait en une fois ou à deux ou trois reprises les mouvements administratifs publiés par le Journal officiel. Si c'est par ces périodes quelconques que la presse de gauche espère distraire le pays de l'aveu-tissement qui résulte pour lui de l'acte du 16 Mai, la presse de gauche se trompe.

Les députés signataires du manifeste des gauches adressent à leurs électeurs des factums dans lesquels ils rendent compte, à leur manière, de l'acte du 16 Mai. Les uns continuent à se déclarer les fidèles soutiens et les vrais amis du maréchal, encore bien qu'ils fassent à sa politique la plus violente opposition; d'autres, plus sincères, attaquent le président, et souvent avec une extrême violence; quelques uns, enfin, ont vraiment la signification d'un appel à la guerre civile. C'est le caractère, notamment, d'une lettre de M. Coreutin Guyho aux électeurs de Quimper. Le jeune député radical se livre contre les « châteaux » et les « presbytères » à des attaques qui rappellent les jours les plus tristes de notre histoire nationale.

Nous ne saurions trop vivement engager les conservateurs, dans les différents départements, à organiser sans retard une presse qui puisse combattre l'action des publications radicales. Nous avons le plaisir d'apprendre que, sur plusieurs points, des tentatives fort heureuses ont déjà été faites dans ce dessein. A Bourges, à Châteauroux, nos amis ne sont pas demeurés inactifs. Le Journal du Centre, dont nous avons suivi avec intérêt la transformation et le développement, nous paraît un spécimen excellent de ce que peuvent faire les conservateurs dès qu'ils s'entendent et, agissant de concert, luttent contre le radicalisme antisocial.

Trop jeune pour la présidence.

« Bien qu'ayant mûri à vue d'œil, » M. Gambetta serait trop jeune pour la présidence de la République, à en croire M. About et certains politiques de la gauche; il n'aurait pas cet âge de raison qu'on peut demander à un radical qui brigue un tel honneur. Aux yeux de M. About, la présidence de M. Gambetta a on ne sait quoi de trop vert en robe, tandis que celle de M. Thiers, même celle de M. Jules Grévy, aurait une savoureuse maturité. Il faudrait donc que M. Gambetta voulût bien attendre, malgré ses mille titres et l'amour de Belleville.

Assurément, M. Gambetta ne porte pas plus sur lui qu'en lui tous ces signes de la sagesse nécessaire que le XIX^e siècle compte au front de M. Thiers et de M. Jules Grévy: les portraits de M. Gambetta ne nous montrent ni la blanche aigrette qui pointe sur la tête de l'un ni le crâne marmoréen de l'autre. Ces grandes apparences d'une vieillesse propre à la présidence de la République manquent, nous l'avouons, à M. Gambetta; il n'a certes point, pour siéger sur ce trône, les vertus extérieures et la majesté de l'âge, à supposer qu'il en ait d'autres. Nous reconnaitrions même qu'à peine a-t-il l'âge de sénateur. Mais, sans nous inquiéter de

savoir si, dans une démocratie comme la nôtre, les hommes d'Etat ont bien le loisir de vieillir, et sans nous demander davantage si, en constatant cette jeunesse malheureuse de M. Gambetta, on n'avait pas voulu rappeler méchamment qu'il était trop près encore de ce temps d'inexpérience et de joie où la France le vit « fou furieux », il nous semble que ceux-là sont bien injustes, qui disent M. Gambetta trop jeune: ils estiment trop peu le nombre et le pesant de ses services républicains et radicaux. M. Gambetta trop jeune! Le proclamer à la face de la République, c'est peut-être faire un aimable compliment à M. Gambetta, qui grisonne et qui prend de l'embonpoint; mais c'est faire à l'histoire un véritable outrage.

Sur l'âge de M. Gambetta, que M. About interroge en effet l'histoire de ces sept ans. Elle lui racontera par combien d'œuvres M. Gambetta a mérité de ne plus sembler « trop jeune » en 1877. Dans la fleur de son radicalisme du 4 septembre 1870, M. Gambetta devient ministre de l'intérieur. Il s'évade en ballon, envahit Tours, saisit les deux ministères de l'intérieur et de la guerre, prend la dictature et se fait généralissime, quelque ombre qu'en aient les deux Nestors de la défense nationale, MM. Crémieux et Glais-Bizoin. Voici M. Gambetta interdisant à la nation le droit d'élire une Assemblée, abrogeant les lois à son gré, dissolvant les conseils généraux et changeant les municipalités. C'est beaucoup, mais c'est peu encore. M. Gambetta dirige les armées, destitue les généraux, impose ses plans à d'Aurelle, rejette ceux de Chanzy et pousse Bourbaki à l'Est; il livre du fond de son cabinet, et par télégramme, la bataille de Beaune-Rolande; il vient même entendre à distance les bombes qui tombent sur Orléans. Puis, quand la France, blessée presque à mort, crie merci et veut sauver par la paix les derniers débris de son honneur et de sa nationalité, M. Gambetta, un pied sur le corps expirant de la patrie et le foulant plus fort à mesure que le sang s'en échappe par plus de blessures, affronte le vainqueur en déclarant « la guerre à l'ennemi ». C'est pas tout encore; l'armistice signé, M. Gambetta brave à Bordeaux le gouvernement de Paris. Sans lui, il a contracté un emprunt. Malgré lui, il prétend régler les élections, et, pour le mater dans sa révolte, il ne faut pas moins de huit jours de lutte, il ne faut pas moins de M. Jules Simon assisté par deux de ses collègues.

On sait le reste. En 1871, après s'être retrem্পé dans le silence et dans les félicités de Saint-Sébastien, M. Gambetta entre dans l'Assemblée où M. Thiers, aux applaudissements de la France et de l'Europe, l'avait tout à l'heure baptisé « fou furieux ». En 1875, M. Gambetta vote la constitution, après avoir dénié à l'Assemblée le droit de rien constituer. En 1876, M. Gambetta ramasse dans les élections jusqu'à cinq couronnes. Il exerce dans la Chambre une véritable dictature politique et oratoire. Il est le maître des députés comme du populaire. M. Thiers n'a plus là ni autorité ni prestige; M. Jules Grévy ne fait que présider avec une nonchalance

Veilleton du FRANÇAIS du 31 Mai

REVUE DES SCIENCES

Le livre de M. Ch. Darwin sur les plantes insectivores. — Organes de préhension de la Drosera rotundifolia. — Leur fonctionnement. — Excitation par les corps vivants et les substances mortes. — Stimulation mécanique. — Influence de la chaleur et du froid sur ces mouvements. — Fonction dont ils se comportent en regard aux substances toxiques. — Analogies de la digestion de l'estomac et de celle de ces feuilles. — La doctrine de la concurrence vitale appliquée aux plantes insectivores. — L'analyse d'un vin de deux mille ans. — La valeur et la sincérité des vins chez les anciens.

Les observations ingénieuses de Ch. Darwin sur les plantes insectivores et les déductions qu'il en a tirées ont singulièrement excité l'attention des naturalistes et captivé la curiosité des gens studieux depuis quelques années. Les travaux des académies et les analyses des journaux et des revues ont fait connaître les faits les plus saillants de ces recherches originales, mais jusqu'ici l'ouvrage de Darwin n'avait pas été transporté dans notre langue et nous n'en connaissions que des fragments. Une traduction française de ce livre vient de paraître, et il nous paraît opportun d'en embrasser dans une vue d'ensemble les faits qu'il relate et d'apprécier la légitimité des conclusions qui en sont déduites par le grand naturaliste anglais ou par les adeptes de sa philosophie.

C'est en 1860 que Darwin eut l'occasion d'observer, dans les lacs du comté de Sussex, les singulières manœuvres à l'aide desquelles les feuilles du roselin (Drosera rotundifolia) capturent les mouches qui viennent se poser à leur surface et s'en font une proie.

Sur cinquante-six feuilles, trente-et-une montraient des insectes morts ou des débris d'insectes; l'une d'elles en retenait treize étroitement emprisonnés. Ces feuilles captivent de préférence des diptères, mais on a vu de petits papillons, même des libellules, se prendre au piège, de sorte qu'il est permis d'exclure tout d'abord une sorte d'électivité, de choix de la part de la plante dans la proie dont elle s'empare.

Les organes de préhension de la feuille du roselin sont des tentacules constitués par un filament étroit, terminés en forme de massue par une glande, recouvrant la pétiole et la feuille, pouvant, pour les plus longs, atteindre jusqu'à un demi-centimètre de longueur. Ces appendices sont-ils de simples poils? Faut-il au contraire les considérer comme des prolongements du tissu même de la feuille? Cette dernière opinion est celle adoptée par Darwin. Quoi qu'il en soit, ces organes sont doués d'une irritabilité remarquable, qui entre en jeu à l'occasion d'une agression extérieure, qu'elle soit le fait du contact d'une matière brute ou de celui d'un corps vivant. Seulement un insecte, en se posant sur une feuille, y excite des mouvements plus marqués et plus rapides; non pas parce que la plante a l'instinct des services que va lui rendre cette proie, mais parce que, se débattant, l'insecte excite fortement les prolongements glandulaires et éveille en eux des mouvements très-marqués.

La titillation de ces glandes, le contact d'une parcelle de viande détermine l'inflexion des tentacules; la feuille elle-même se courbe sur quelque sorte en cuillère, s'exaltant sur ses bords, forme au corps étranger, mort ou animé, une sorte de prison dont les barreaux sont constitués par les tentacules eux-mêmes. Mais ce n'est pas tout; la stimulation de ces glandes leur fait sécréter un liquide assez visqueux pour pouvoir s'étirer en fils, et, bien que cette sécrétion accrue ne soit pas le fait du mouvement lui-même, puisque les deux phénomènes peuvent exister séparément, il y a cependant une certaine relation entre eux. De plus, la sécrétion de ces glandes devient acide au moment où elles s'infléchissent vers une proie. Darwin établit entre ce suc acide et le suc digestif, également acide, des glandes de l'estomac des animaux, une analogie ingénieuse, et lui attribue également la propriété de retarder la putréfaction des matières animales.

Un insecte se pose-t-il sur un point quelconque de la feuille, il est emprisonné et inévitablement le mouvement des tentacules, par une action en quelque sorte combinée, le porte en le poussant concentriquement, au milieu même de la feuille où il doit subir l'action des sucs digestifs de la feuille.

Est-ce par rencontre fortuite que les insectes capturés se sont heurtés à ce piège? y ont-ils été attirés par une odeur attractive et qui s'en dégage? La question est encore incertaine, d'autant plus que ce qui n'impressionne pas notre odorat peut exciter sur d'autres êtres une impression olfactive d'une certaine énergie. La drosera, végétant dans un terrain tourbeux très-pauvre, où elle ne trouverait pas l'azote dont elle a besoin, s'est fait un genre de vie adapté à ces conditions; elle boit par ses racines et mange par ses feuilles, qui sont autant d'étoiles étalées à l'air libre attendant que les mouches leur tombent du ciel, les captivant à l'aide de leurs petits bras et les digérant au moyen des sucs qui exsudent des glandes placées à leurs extrémités.

Ces curieux mouvements ne se produisent pas seulement à l'occasion du contact de corps animés avec la feuille; l'excitation des glandes avec un pinceau, des parcelles incrustées de papier, d'éponge, de verre les provoquent également; mais ces corps, que le liquide des glandes ne peut dissoudre, n'excitent pas ces mouvements au même degré et avec la même durée que quand il s'agit de viande, de mouches mortes, etc., c'est-à-dire de matières animales. Les gouttelettes de pluie, malgré leur action mécanique, ne produisent aucun mouvement. L'immersion des feuilles de drosera dans l'eau chaude, même à la température de 62 degrés centigrades, ne met pas en jeu les tentacules, mais ne leur enlève pas l'aptitude à se mouvoir ultérieurement au contact de leur stimulants ordinaires. Même observation pour le froid. Un fait plus remarquable encore est l'indifférence de la feuille aux substances non azotées, telles que la gomme, le sucre, l'amidon, l'huile d'olive, et leur sensibilité au contact des liquides azotés (blanc d'œuf, urine, saive, albumine, mucosités). Comme contre-épreuve, des feuilles demeurées apathiques au contact de solution de gomme et de sucre ont reçu des liquides animalisés et leurs mouvements se sont immédiatement manifestés.

Ces faits intéressants une fois constatés par l'expérience, restait à déterminer la puissance digestive des feuilles de drosera s'exerçant sur des substances animales. De petits cubes d'albumine coagulée, étant placés sur ces feuilles, montraient, en moins de vingt-quatre heures, des angles

émoussés. Saturait-on l'acidité naturelle de la sécrétion des glandes de la feuille par une solution alcaline, l'action digestive sur l'albumine s'arrêtait; les choses étant dans cet état, la digestion de l'albumine reprendait dès qu'on faisait intervenir de l'eau aiguisée d'acide chlorhydrique. Des expériences analogues instituées avec la viande, la gélatine, la caséine, la substance des os frais, le gluten, etc., ont permis de constater que ces substances étaient digérées par les feuilles de drosera. Des graines vivantes, soumises à l'action de la feuille de drosera, perdent cinq fois sur sept leur aptitude à germer. La conclusion de ces essais est l'analogie extrême de la digestion stomacale avec celle opérée par les feuilles: de deux côtés cette digestion a pour agents un principe azoté qui n'est acide que dans un milieu acide.

Darwin, dans une série d'expériences combinées avec une sagacité admirable et poursuivies avec une non moins admirable patience, a soumis les feuilles de drosera à l'action des divers poisons pour voir dans quelle mesure chacun d'eux influençait leur puissance motrice et digestive. Or, résultat considérable, beaucoup de poisons qui tuent les animaux avec une extrême énergie, la morphine, l'atropine, le curare et qui portent surtout leur action sur le système nerveux, ne paraissent pas influencer le mouvement de la drosera; d'où la conclusion légitime que ses mouvements ne sont commandés par rien d'analogue aux nerfs des animaux. Les essences, les vapeurs de chloroforme, d'éther, l'acide carbonique semblent, au contraire, annihilier les mouvements de cette plante.

Le drosera rotundifolia n'est pas la seule plante qui capture les insectes. Les six genres qui composent la famille des Droseracées possèdent cette propriété singulière, mais l'exerceront par des procédés différents; ici, ce sont des tentacules, mobiles qui s'entre-croisent et forment un grillage sur lequel l'insecte reste renfermé; ailleurs il n'y a pas de tentacules, mais une sécrétion visqueuse qui engue et retient les mouches; d'autres plantes les capturent en fermant les lobes de leurs feuilles. Toutes ces feuilles ajoutent à l'aptitude à saisir les insectes une aptitude à les digérer.

Il était inévitable que Darwin partît

de ces faits pour montrer dans l'histoire du drosera rotundifolia une preuve nouvelle de sa loi de la concurrence vitale. « Sur les six genres qui composent la famille, si, dit-il, le drosera a de beaucoup le mieux réussi dans la lutte pour l'existence, on peut attribuer une grande partie de son succès à son mode de capturer les insectes; le drosera est une forme dominante, car il comprend, croit-on, environ cent espèces, qui s'étendent dans le vieux monde depuis les régions arctiques jusqu'aux parties méridionales de l'Inde, au cap de Bonne-Espérance, à Madagascar et à l'Australie, et dans le nouveau monde, du Canada à la Terre-de-Feu. Sous ce rapport, il offre un contraste remarquable avec les cinq autres genres, qui paraissent des groupes destinés à disparaître. » Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette idée d'être créés avec le sort fatal de disparaître au contact d'autres êtres mieux armés d'industrie ou d'instruments de défense, cette idée du struggle for life qui est, avec celle de l'évolution, le pivot de la philosophie naturelle de Darwinisme; mais si elle ne répond pas déjà à tous les arguments qu'on lui oppose quand il s'agit des animaux, très actifs et mobiles, combien elle apparaît plus faillible encore pour les végétaux qui, passifs, enchaînés au sol, ne peuvent exercer les uns sur les autres aucune influence directe et jouissent de la vie sans la disputer à autrui.

Quoi qu'il en soit de la doctrine et à l'envisager que le livre en lui-même, c'est un chef-d'œuvre de patience, de sagacité, d'esprit expérimental, et il est sans doute moins important par les faits qu'il révèle que par le modèle qu'il offre à ceux qui, prenant dans le domaine de l'histoire naturelle un fait inconnu ou négligé, observent, veulent en exprimer par l'observation ou l'expérience tous les enseignements qu'il renferme.

M. Berthelot vient d'analyser un de ces vins antiques dont la verde des poètes exaltaient l'excellence et qui, tout le prouve, n'avaient en réalité qu'une valeur assez médiocre. Ce vin était contenu dans un vase de verre scellé par fusion, ayant la forme d'un tube renflé en deux ampoules et recourbé à angle droit entre les deux renflements; la dernière ampoule était terminée en tube effilé. Sa longueur était de

35 centimètres et sa capacité de 25 centimètres cubes environ. L'occlusion de ce tube avait été faite à la lampe. M. Berthelot, ayant essayé l'action du feu sur ce verre à constant qu'il se fennait et blanchissait sous l'action du chalumeau, ce qui est le caractère des verres très-anciens; il présentait d'ailleurs une patine caractéristique. Ce vase a été trouvé dans les Alysamps d'Arles, et son origine remonte vraisemblablement aux premiers temps de l'occupation romaine. Il contenait une liqueur jaune ambrée tenant en suspension des parcelles de matière colorante, ayant une odeur vineuse, une saveur chaude et forte. L'analyse y a révélé tous les éléments du vin: de l'alcool, des acides, de la crème de tartre, etc. Il est probable que ce vase provenait d'un tonneau et qu'il était destiné à une de ces offrandes dont l'habitude a été conservée si longtemps et si généralement dans les rites funéraires. Cette exhumation d'un fût qui est peut-être, comme celui chanté par Horace, né sous le consulat de Manlius, a quelque chose qui parle à l'imagination. Au cas impossible où on trouverait aujourd'hui quelques échantillons intacts de ces vins, ils ne feraient pas tort à nos vins actuels, autrement savoureux et autrement parfaits que ceux des anciens dont ce que nous savons donne une médiocre idée. Il n'est pas, j'en suis convaincu, un muscat qui ne vaille aujourd'hui mieux que l'ancien falerne, fût-il même celui d'Optimien. Lucullus dînerait mieux aujourd'hui dans tel restaurant de Paris que chez Lucullus; il y trouverait des vins meilleurs à cinq ans, et il les payerait moins cher. Quant à la simplicité de ces vins, je n'ose rien en dire, mais l'art de les sophistiquer n'est pas né d'hier, et si Caton le Censeur ne connaissait pas la fuchsine il est avéré que cet homme austère fabriquait de toutes pièces des vins de Chios; c'est dire que les marchands de Rome devaient, comme ceux de Paris et autres lieux, falsifier leurs vins. La sensualité était moindre et la sécurité n'y gagnait pas.

FONSGRIVER.